

Un mouvement de spiritualité sacerdotale au Québec au XX^e siècle (1931-1965) : le Lacouturisme

Jean-Claude Drolet

Volume 40, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1007248ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1007248ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Historia Ecclesiae Catholicæ Canadensis Inc.

ISSN

0318-6172 (print)

1927-7067 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Drolet, J.-C. (1973). Un mouvement de spiritualité sacerdotale au Québec au XX^e siècle (1931-1965) : le Lacouturisme. *Sessions d'étude - Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 40, 55–91. <https://doi.org/10.7202/1007248ar>

Un mouvement de spiritualité sacerdotale au Québec au XX^e siècle (1931-1965): Le Lacouturisme

Depuis le concile Vatican II, les manifestations de vie, de pensée, d'organisation de l'Église du Québec ont beaucoup changé, offrant ainsi une physionomie de cette Église assez différente de celle des années antérieures.

Comme l'écrit Victor Conzemius : « (...) la croissance de l'Église ne s'accomplit pas de manière uniforme, la nef de l'Église ne glisse pas, par grand calme, à travers les siècles, et l'Église ne pèlerine pas dans une roulotte toute automatique vers son but surnaturel (...). » Ce qui signifie qu'il y a eu et qu'il y a toujours des modifications profondes et des adaptations à des situations nouvelles, aux différentes étapes du pèlerinage de l'Église. C'est peut-être la raison pour laquelle l'historien accorde plus d'attention aux temps de crises et de bouleversements dans l'histoire de l'Église.

Le dernier Concile a donné de nouvelles impulsions à l'histoire générale de l'Église et à l'histoire des Églises locales. Plus que jamais, et le rapport Dumont l'a bien démontré, l'Église du Québec d'aujourd'hui s'interroge en puisant dans son passé. La lumière venue de Vatican II stimule la recherche en histoire ecclésiastique, illumine le passé de l'Église québécoise de ses faisceaux, modifie bien des idées, des préjugés que nous avons jusqu'à présent. Par conséquent, la nécessité d'une histoire contemporaine de l'Église, d'une histoire scientifique, est justifiée d'une façon encore plus pressante; l'histoire doit découvrir l'intelligence que l'Église du Québec a d'elle-même et doit l'explorer avec objectivité et sérieux¹.

Ainsi les changements apportés dans les manifestations de la piété depuis Vatican II offrent à l'historien de l'Église un magnifique champ d'études. Le temps est peut-être venu de jeter une lumière sur les grands mouvements de dévotion que la population québécoise a connus : la dévotion au Sacré-Cœur sous l'impulsion du Père Victor Lelièvre, oblat; la dévotion à saint Joseph, dirigée par les Pères de Sainte-Croix; à sainte

¹ Idées puisées dans Victor CONZEMIUS, « Nécessité d'une histoire contemporaine scientifique de l'Église », dans *Concilium*, revue internationale de théologie, 17 (septembre 1966) : 11.

Anne, sous la direction des Pères Rédemptoristes; à la Vierge de l'Assomption avec les Oblats du Cap-de-la-Madeleine; au Très Saint Sacrement avec les Pères et les Sœurs du Saint-Sacrement et plusieurs autres. Les retraites paroissiales dirigées par quelques communautés religieuses devraient avoir aussi leur histoire. Derrière les dévotions proposées au peuple pourrait peut-être apparaître, en filigrane, une situation précise de l'histoire religieuse du Québec.

Notre intention n'est pas d'esquisser, même dans ses grandes lignes, l'histoire de toutes ces manifestations de la piété du peuple québécois et de son clergé, mais de traiter plutôt d'une seule: «le Lacouturisme» comme essai de renouvellement ou d'approfondissement de la spiritualité sacerdotale, au Québec, de 1931 à 1965 environ.

Nous avons la certitude de nous aventurer sur un terrain où nous risquons peut-être de réveiller des controverses à peine éteintes. Deux difficultés nous ont fait hésiter à poursuivre cette étude: la distance insuffisante par rapport à ce mouvement et aux événements qui lui sont liés et une documentation, pour le moment, incomplète et difficile à compléter.

L'état actuel de notre recherche nous a permis tout de même de recueillir une assez bonne documentation qui risque de disparaître et surtout de consulter de nombreux témoins de cette prédication sacerdotale.

C'est un mouvement qui mérite d'être connu à l'heure actuelle, pour des raisons à la fois historiques, sociologiques, psychologiques et ecclésiologiques. Le «Lacouturisme» connaît une floraison soudaine, un progrès constant de 1931 à 1938, puis un déclin rapide et même un chaos en 1941. Mouvement important par son étendue et son influence, mais aussi fort controversé.

Dom Léonce Crenier, bénédictin du Monastère de Saint-Benoît-du-Lac, écrit le 29 septembre 1941: «Peu soupçonnent l'importance de la lutte engagée. Peu comprennent qu'il s'agit de l'existence même du catholicisme dans la Province ou de sa disparition d'ici un tout petit nombre d'années² (...)»

«Le mouvement de spiritualité provoqué par le Père Onésime Lacouture, jésuite, a été le plus grand mouvement de spiritualité de toute notre histoire religieuse», écrit M^{gr} J.-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, le 24 novembre 1941³.

² Dom Léonce CRENIER, o.s.b., «Grâce et Nature», dans le *Bulletin de Saint-Benoît*, numéro spécial, hors série, réservé au clergé. Septembre 1941, p. 2.

³ Lettre de M^{gr} J.-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, à M. l'abbé Anselme Longpré, datée du 24 novembre 1941.

Quelques années plus tard, M^{gr} Joseph Clifton Fenton, alors doyen de la faculté de Théologie de l'université catholique de Washington, bien que peu sympathique au mouvement qui s'est aussi répandu aux États-Unis, écrit : « During the past few years we have seen the rise and the advance of what must be described as an extraordinary school of Christian Spirituality⁴. »

M^{gr} Émile Yelle, archevêque de Saint-Boniface, et il n'est pas le seul à penser ainsi, écrit à son tour à un ami du Père O. Lacouture : « (...) consacrez votre plume et votre parole à nous aider à enrayer cette synthèse et toutes les hérésies que constitue la prédication du P. Lacouture et de ses disciples, et qui menace d'envahir tout le clergé et toutes les communautés⁵ (...) »

De ces jugements se dégagent les principaux aspects qui nous intéressent dans cette étude : une spiritualité dont certains éléments sont mis en doute; l'urgence d'une telle spiritualité pour les clergés séculier et régulier de la province; la division des membres de l'Épiscopat et du clergé lui-même sur cette doctrine et l'éclatement de l'« affaire Lacouture » en 1941.

1. *Qui est le Père Onésime Lacouture ?*

Il est né à Saint-Ours sur le Richelieu, le 13 avril 1881, le neuvième enfant du premier mariage de Xavier Lacouture; il y vit là les six premières années de sa vie. Sa famille émigre à Woonsocket, Rhode Island, où elle ne demeure qu'un an, passant ensuite à Ashland, Massachusetts. Onésime Lacouture y fréquente le High School et en 1900 se rend au séminaire de Saint-Hyacinthe pour y étudier deux ans. Puis il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus au Sault-aux-Récollets.

Son « curriculum vitæ » se résume par la suite ainsi : après son noviciat, il poursuit ses études en langue anglaise, à St. Andrew's, New-York. Il revient au Canada faire trois ans d'études philosophiques, au scolasticat des Jésuites à Montréal. Selon la méthode des Jésuites de cette époque, il enseigne ensuite quatre ans, soit un an au noviciat et les trois autres années en Alaska, auprès des Esquimaux. Il est de nouveau à Montréal pour ses quatre années d'études théologiques et est ordonné prêtre en la fête de saint Ignace, en 1916, à l'âge de trente-cinq ans. Puis il s'offre comme aumônier militaire durant la première guerre mondiale, est démobilisé en 1919, fait un pèlerinage aux Indes et se rend ensuite en France faire son « troisième an » de noviciat. Les autorités du collège de

⁴ J. C. FENTON, « Nature and the Supernatural Life », in *The American Ecclesiastical Review*, vol. CXIV, n° I (January 1946) : 54.

⁵ Témoignage de M. l'abbé Anselme Longpré.

Saint-Boniface, au Manitoba, lui confie, pour trois ans, la fonction de préfet puis il est désigné à la cure de la mission iroquoise de Caughnawaga, fonction qu'il occupe durant quatre ans. À cinquante ans, soit en 1931, il donne sa première retraite aux prêtres et sa dernière à la fin de 1939. Durant cette période, il réside au collège Jean-de-Brébeuf. Les onze dernières années de sa vie, soit de 1940, fin de sa carrière de prédicateur, au 17 novembre 1951, date de sa mort, se partagent dans l'accomplissement de diverses tâches⁶.

Homme au physique imposant, au tempérament assez original, le Père Onésime Lacouture possède les dons d'un orateur ordinaire, mais d'un orateur qui se veut surtout pratique, concret, simple et direct.

Un de ses disciples américains, le Père John J. Hugo, dit à ce sujet : « (...) Concerning Father Lacouture Himself, there is nothing remarkable about his delivery or manner. He is not an eloquent man, he does not speak in the words of human wisdom; his manner is not (as you might think) fiery and emotional. But he speaks with the power of God⁷ (...) »

L'activité pastorale du Père Onésime Lacouture s'est étendue sur une période relativement courte, soit de 1931 à 1939, mais sa doctrine, sa spiritualité et son influence se poursuivent sur une autre décennie.

Ici, une question importante se pose à l'historien : Y a-t-il un lien entre cette spiritualité sacerdotale et le milieu québécois durant cette période ? Un tel mouvement de spiritualité, une telle prédication surgissent-ils de besoins urgents pressentis par ce Jésuite ?

II

Si nous jetons un regard sur un tableau d'ensemble de ces dix années, nous pourrions peut-être trouver une réponse ou plus exactement des éléments d'explication. 1929 est sur le plan économique une année de dépression aiguë. Mais à partir de 1931, la province de Québec s'industrialise de plus en plus et possède une population devenue urbaine dans une proportion de 63.1%. Selon le Père Germain Lesage, dans son *Étude sur la Pensée pastorale des Évêques canadiens-français*, « de nouvelles élites sociales émergent : celles des hommes d'affaires, des chefs syndicaux, des militants catholiques, des professeurs laïcs des universités et autres institutions supérieures. Le souci culturel prend de l'ampleur. Les cercles et

⁶ *Catalogus Provinciæ Canadæ Inferioris Societatis Jesu*, Marianopoli ex typographia SS. Cordis, 3 tomes : 1928-1937; 1938-1946; 1947-1956.

Dorothy DAY, « Father Onesimus Lacouture, S. J. », dans *The Catholic Worker*, vol. XVIII, December 1951, p. 6.

⁷ John J. HUGO, « A sign of Contradiction : As the Master, so the Disciples », 12 pages dactylographiées (s.d.).

les sociétés se multiplient. Des penseurs de plus en plus nombreux et valables produisent des articles de revues, des brochures, des volumes, etc. (...).»

Pour compléter ce tableau, il ne faut pas oublier que durant cette période l'idéologie dominante au Québec est l'idéologie nationaliste de conservation et le clergé en est le champion. C'est pourquoi le type de réponses apportées aux problèmes socio-économiques est toujours le même : retour à la terre, la période de la crise apparaît comme « une occasion providentielle de rendre le peuple canadien-français à sa vocation historique de repeupler les campagnes et d'asseoir sur une base véritable l'organisme économique ».

« Sur le plan religieux, on constate un accroissement du nombre proportionnel des prêtres par rapport à l'ensemble des fidèles. Le clergé est harmonieusement intégré à tous les milieux sociaux. Il en résulte au Canada français tout entier une sorte d'unanimité sur les objectifs à poursuivre comme sur les principaux moyens à promouvoir. Le religieux, le national, le social forment un ensemble quasi monolithique dont le dynamisme est débordant⁸ (...). »

Est-ce que tous ces éléments nous permettent d'affirmer catégoriquement que le Père Lacouture a réellement l'intention d'innover ou plutôt de renouveler la spiritualité sacerdotale et ce, dès le début de sa prédication ?

La religion populaire, la piété populaire si fortement orientées sur la communion fréquente, les fêtes religieuses, les pèlerinages, les indulgences, les formules de prières, les lectures pieuses, les retraites paroissiales, les retraites fermées, la dévotion au Sacré-Cœur, à la Sainte Vierge, à saint Joseph, à sainte Anne ont-ils besoin de connaître un renouveau spirituel, une certaine rénovation ? Est-ce que tous ces exercices de piété ne sont pas devenus des rites automatiquement suivis ?

Il nous faudrait une bonne étude sur la formation du clergé, sur les formes de spiritualité pour savoir si l'action du Père Lacouture s'avère bien nécessaire. Quelle est la spiritualité du clergé diocésain de ce temps, s'il y en a vraiment une ? Quels sont les grands maîtres enseignés dans les Grands Séminaires ? Concrètement comment se vit cette spiritualité pour les prêtres dans le ministère paroissial ? ou dans les collèges ? Cette spiritualité est-elle adaptée à leur style de vie, à leur apostolat en paroisse ou ailleurs ? Est-ce une spiritualité purement spéculative ou capable d'animer toute leur action pastorale ?

⁸ G. LESAGE, o.m.i., « Un fil d'Ariane : la pensée pastorale des évêques canadiens-français », dans *Le laïc dans l'Église canadienne-française de 1830 à nos jours*, p. 50.

De plus, durant cette période débutant par une crise économique suivie d'une grande expansion industrielle, les prêtres, les religieux, et les évêques ont-ils un mode de vie assez semblable à celui de la moyenne de leurs fidèles? Ou le clergé, dans son ensemble, donne-t-il le témoignage d'un mode de vie plutôt bourgeois?

Il n'est pas facile de tracer une image de la vie du prêtre diocésain ou du religieux, encore moins des prélats et des évêques. Ces derniers offrent indéniablement le style extérieur d'une Église triomphaliste, mais cela correspond, selon la mentalité de l'époque, à une expression normale du respect dû à la fonction épiscopale. Les salaires de ce temps sont très variés pour les curés et les vicaires, ainsi que pour les professeurs de séminaires ou de collèges. Cependant, les curés de certaines paroisses semblent dans une situation économique enviable, mais il est difficile et imprudent de généraliser. Il n'est pas rare de voir des curés accomplir des voyages annuels dans les principaux centres de pèlerinages de l'Europe ou de prendre des vacances sous des cieux plus cléments; quelques-uns ne se gênent pas pour rouler dans des voitures de luxe pour le temps. Mais les fidèles ne se scandalisent pas trop de cet état de chose, ça semble faire partie du prestige attaché à la fonction de prélat ou de curé d'une grosse paroisse. Il n'est peut-être pas exagéré d'affirmer que certains membres de l'Épiscopat et du clergé vivent dans des conditions supérieures à celles de la moyenne des gens et dans un confort assez appréciable.

Il semble bien difficile d'apporter une explication plus précise à toutes ces questions, mais il est tout de même permis d'avancer l'hypothèse que le clergé, dans son ensemble, ne semble pas intéressé, à cette époque, à des innovations pastorales ou à des aventures spirituelles, parce qu'il est marqué probablement par cette idéologie de conservation. D'ailleurs pourquoi se lancer dans une telle voie alors que l'Église a un rôle de premier plan qui ne lui est pas contesté; elle a en son sein la masse des Québécois, elle influence par sa doctrine la vie sociale et économique, le domaine de l'éducation, ses activités ne sont pas encore contestées, la pratique religieuse massive dans ses multiples aspects est réconfortante et, qui plus est, les vocations missionnaires, sacerdotales, religieuses augmentent régulièrement. La théologie, la morale, la spiritualité n'ont donc pas à être remises en question.

Dans une situation aussi confortable, il n'y a peut-être pas tellement de place pour un renouveau spirituel ou même intellectuel.

Ce mode de vie, dans son ensemble, est-il alors contraire à la perfection chrétienne à laquelle sont appelés tout fidèle et à plus forte raison tout prêtre et tout religieux?

En commençant ses retraites, le Père Lacouture veut-il stimuler la spiritualité sacerdotale en insistant davantage sur le renoncement ou la mortification, comme moyens par excellence d'enrayer un certain embourgeoisement?

Dans ce clergé au prestige et à l'autorité incontestée, le Père Lacouture ne se présente-t-il pas comme le prophète qui dérange, comme le prophète qui veut pousser la spiritualité sacerdotale jusqu'à ses exigences les plus radicales, jusqu'à « la Folie de la Croix »? Il semble que le Prédicateur va plutôt intensifier pour les prêtres et les religieux un courant déjà existant dans la piété populaire. Le lacouturisme est vite perçu comme l'aboutissement d'une vie religieuse perfectionniste, comme l'expression d'une tendance au perfectionnisme qui semble être la revanche du volontaire sur l'obligatoire.

III

Les retraites prêchées par le Père Onésime Lacouture se partagent en trois séries traitant successivement de la vie spirituelle ou la vie de foi, de la vie de Jésus-Christ et de l'activité du Saint-Esprit.

Le Prédicateur se rattache aux auteurs spirituels de l'École française, sa prédication est en quelque sorte la reprise des grands enseignements de cette École. Car cette spiritualité est considérée à l'époque comme la synthèse la plus complète et le sommet de la spiritualité catholique. Sa doctrine reprend donc les enseignements de M. Olier, Condren, Bérulle, saint Vincent de Paul, Tronson, saint Jean Eudes, Grignon de Montfort, Henri Boudon et les Jésuites Lalemant, Surin, Grou. Nous y reconnaissons même presque tout le vocabulaire comme le souverain domaine de Dieu et la « folie de la Croix » et jusqu'à cette expression des « échantillons » pour désigner les créatures. L'auteur ne néglige pas non plus saint Ignace de Loyola, sainte Thérèse d'Avila et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus⁹.

Réduire en plans ou résumer un si grand nombre de méditations risque de trahir la pensée de l'auteur. Dans le premier cahier des exercices, nous trouvons un plan d'ensemble qu'il semble opportun de donner ici.

À cause du péché originel qui a fait perdre à l'homme la vie surnaturelle, la venue d'un rédempteur était nécessaire. Or ce rédempteur c'est le Verbe incarné, la Voie, la Vérité, la Vie qui conduit, éclaire et sauve tout homme venant en ce monde et se mettant à sa suite pour entrer dans la vie divine dès la vie présente afin de se préparer à y être associé dans le ciel. Mais la vie divine dans les âmes sur cette terre c'est la Vie de Foi. Donc : 1. le surnaturel, la foi est nécessaire et nous demande de procurer 2. la gloire de Dieu de deux manières en reconnaissant 3. le souverain domaine de Dieu sur toute créature et en préférant le Créateur à ses « échantillons »; on appelle cela 4. la Folie de la Croix qui donne la sagesse divine. Tel est l'objet de la 1ère Série des Exercices spirituels du Père Lacouture: les relations avec Dieu le Père, d'après son plan dans l'ordre

⁹ Louis COGNET, *La Spiritualité moderne, 1: L'essor: 1500-1650*, Aubier, 1966.

providentiel. Le but est de développer l'esprit de foi. Cela correspond à la première semaine des Exercices de saint Ignace. La deuxième série traite des relations essentielles avec Jésus-Christ comme Rédempteur et Fils de Dieu. Le but est alors de développer l'espérance. Cette série correspond aux deuxième et troisième semaines des Exercices ignatiens. Enfin la troisième série comprend les relations essentielles avec le Saint-Esprit : vie glorieuse et mystique. Le but est de développer la charité. C'est la quatrième semaine des Exercices de saint Ignace.

Il est assez clair que le plan du Père Lacouture est basé sur les relations de tout baptisé avec les trois personnes divines et la pratique des trois vertus théologiques.

Le Prédicateur recommande de suivre plusieurs fois les exercices de la première série avant de passer aux autres. Car « il faut d'abord se dépaganiser avant que de se christianiser ».

Ainsi le chrétien vit la vie de Dieu dès ici-bas; il y entre par la foi, il s'y maintient par l'espérance de la récolte éternelle; il y progresse par la charité. Dieu étant vie, vérité, amour, le Père est la vie comme créateur; le Fils est la vérité comme Verbe; le Saint-Esprit est l'amour. Telle est la vie qu'un chrétien doit s'efforcer de mener : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Les esprits orgueilleux sont éloignés du monde spirituel par les apparences répugnantes qu'ils rencontrent parfois. Par exemple, ils n'admettent pas que les mièvreries de la Petite Thérèse dissimulent la plus solide des vertus, l'Abandon : vertu pratiquée en dernier lieu par les saints; que les strophes échelonnées de saint Jean de la Croix cachent la plus solide mystique. Il en est de même des préludes de saint Ignace que l'on a souvent gâchés en ne soulignant que certaines particularités de son œuvre, et en faisant de cela, l'essence de sa pensée. Saint Ignace n'a fait que systématiser un peu de christianisme mais il faut découvrir les richesses de spiritualité qu'il y a là-dedans¹⁰.

Ce ne sont là que les grandes orientations de sa doctrine, il est impossible, dans le cadre de cette étude, d'analyser d'une manière plus approfondie ces nombreuses méditations.

Mais il est nécessaire de s'arrêter à la distinction entre les deux destinées naturelle et surnaturelle. Selon le Père Lacouture, « par nature tous les hommes sont portés à mettre leur bonheur dans les choses créées; par élévation, par grâce, Dieu les appelle à jouir de son propre bonheur, tout en leur laissant l'attrait pour les biens créés ». Il poursuit son exposé en affirmant que « la volonté se trouve sans cesse aux prises avec les deux activités naturelle et surnaturelle, c'est le combat spirituel. Dans le concret on a commis l'erreur de confondre ces deux activités et de croire que l'activité naturelle mène au ciel alors qu'elle ne peut mener qu'aux limbes. En effet : agir et jouir étant dans le même plan, l'activité naturelle mène logiquement au bonheur surnaturel du ciel. Il faudra donc agir, selon lui, dans le plan où l'on voudra jouir. La mort ne donne rien, elle ne fait qu'éterniser le présent. Alors commençons dès maintenant à tout juger à la lumière de l'éternité et à vivre divinement, car il n'y a pas pour le chré-

¹⁰ P.-E. CHAGNON, « La Vie Spirituelle », cahier de notes de la 1^{re} Série des retraites du R.P. Lacouture, s.j., 31 mai 1940, p. 75.

tien d'espoir de bonheur naturel en l'autre vie : les limbes lui sont fermées en raison de son élévation à l'état surnaturel par le baptême¹¹ (...).»

À la fin de cette première méditation, le Père Lacouture conclut ainsi : « Il faut sans cesse nous appliquer à développer en nous une nouvelle mentalité, une nouvelle orientation, une mentalité chrétienne : c'est la part qui dépend de nous dans la religion; cesser de mettre ensemble le bien naturel et le surnaturel, l'activité naturelle et la surnaturelle et de tout placer sur le chemin du ciel. Attaquons systématiquement et partout les motifs naturels; cessons de mettre notre bonheur dans les biens créés; commençons à agir sur la terre comme nous le ferons au ciel, c'est le pivot, le fondement du christianisme et toute l'idée de la retraite¹². »

À la seizième méditation, le Prédicateur développe un aspect fort populaire concernant le « mépris du monde ». Il y donne la manière de se conduire envers les « échantillons », nécessaires, indifférents et captivants. Concernant les « échantillons » nécessaires comme la nourriture, le repos, etc., le Prédicateur énonce comme règle : en prendre le moins possible et prudemment; semer le reste en vue de la récolte éternelle. « Dans l'usage des échantillons nécessaires, on peut sans doute accepter le plaisir qui s'y trouve pourvu qu'on le prenne à la gloire de Dieu, selon ces paroles de l'Apôtre : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu. » Dans ce cas, on ne sacrifie que l'intention naturelle; on ne veut pas se servir de tel échantillon pour y trouver du plaisir, mais pour accomplir un devoir; on sème le motif humain pour récolter au ciel le plaisir correspondant à l'échantillon¹³. » Envers les échantillons indifférents *in se* tels que : les amusements, les sports, la danse, les théâtres, la mode, etc., le Père Lacouture affirme « qu'on ne peut régler le cas de ce genre d'échantillons avec la morale des limbes : elle est trop embrouillée à cause du désaccord entre les théologiens qui envisagent ces choses au point de vue de bien ou de mal *in se* plutôt que de l'attache qu'on a pour elles. Cette question est pourtant très importante à régler au point de vue chrétien : les fidèles s'en donnent tellement avec toutes ces sortes d'échantillons ! Il faut exiger des motifs surnaturels en tous ces amusements; v.g. danser pour l'amour de Dieu si on en est capable. Dire qu'il n'y a pas de mal à cela, c'est païen ! Si vous voulez danser même à l'occasion d'une noce, il faut qu'après la soirée vous soyez content d'avoir fait plaisir au bon Dieu, et être prêt à aller communier sans confession, ou à mourir et paraître devant Dieu au sortir de la salle de danse, ce qui pourrait bien arriver. On dit que c'est mieux d'aller

¹¹ *Ibid.*, p. 5.

¹² *Ibid.*, p. 11.

¹³ *Ibid.*, p. 83.

aux parties de cartes qu'aux mauvaises maisons?... Est-ce l'unique alternative pour un chrétien? Si vous voulez vous amuser honnêtement, il vous faut un motif surnaturel. Cessons donc de ne parler que du péché, c'est un truc du diable; et attaquons l'attachement aux choses de la terre, cause du péché¹⁴ (...).»

Sous le concept d'échantillons captivants, sont placés les amitiés particulières, les amourettes, la boisson, le tabac, les romans et le cinéma, c'est-à-dire toutes les attaches.

Le Prédicateur soutient sur ce sujet : « Avant que de nous donner la récompense éternelle, le bon Dieu nous fait passer une sorte d'examen pour constater si nous allons le préférer aux échantillons. Comme il y a beaucoup d'échantillons et que nous n'avons pas le temps de subir un examen sur chacun d'eux, Dieu nous a donné de fortes tendances pour certains d'entre eux; on appelle cela la passion dominante, et l'éternité de chacun sera réglée surtout en raison de cette passion. ».

Pour le Père Lacouture, le tabac « c'est l'attache naturelle la plus insignifiante et la plus répandue ». Il n'y aurait pas d'inconvénient à cela sur le chemin des limbes, mais dans le chemin du ciel, il cause un tort immense. Comme inconvénients naturels, le tabac est une cause de malpropreté, de dépenses inutiles parfois assez onéreuses et une nuisance à la santé.

Malgré tout cela, les principaux inconvénients de l'usage du tabac sont dans l'ordre surnaturel. Voici deux arguments capables de résister à ceux qui attaquent cette doctrine pour sauver leur pipe :

« a) On bouleverse le plan divin sur ce point. Le fumeur abandonne pour le plaisir de l'échantillon le bonheur correspondant que Dieu a voulu lui faire connaître et récolter au ciel. Si le fumeur ne peut résister à cet attrait si indifférent *in se*, que fera-t-il si Dieu lui envoie une passion pour les femmes, la boisson? On peut douter de sa fidélité; b) Comment enseigner la perfection du christianisme si on garde volontairement une seule attache? Il faut légitimer sa pipe en disant « qu'il n'y a pas de mal à cela »; on est obligé de concéder tout ce qui n'est pas mal en soi, et automatiquement on tombe sur le chemin des limbes. Un fumeur ne peut pas dire sincèrement aux autres: un chrétien n'a pas le droit de se servir d'un bien créé POUR LE PLAISIR qu'il y trouve; il se condamne lui-même. Il en est de même de ceux qui nourrissent une attache pour quelque autre échantillon que ce soit. Toute attache met un mur infranchissable entre Dieu et le chrétien à mentalité païenne. Pas de différence entre la pipe, la cigarette ou la « snuf », sous prétexte de distinction. Tabac dans la bouche ou dans le

¹⁴ *Ibid.*, p. 84.

nez, vous bourrez le païen dans un bout comme dans l'autre. Ce n'est pas mieux de «flirter» avec une prostituée qu'avec une grande dame. Sous prétexte de distinction, on ne doit pas dire à Baptiste qui se livre à une laveuse de planchers : au moins, prends donc une maîtresse d'école ou une garde-malade !»

Si nous mettons en relief ces aspects de la prédication du Père Lacouture, ce n'est pas pour les caricaturer ou les ridiculiser; ce sont des éléments importants de cette doctrine du renoncement, de la mortification. De nombreux témoins du mouvement se souviennent de ces aspects, mais ce sont des aspects qui accentueront le malaise ou le mécontentement.

En résumé, le Père Lacouture n'est pas un novateur puisque les grands thèmes de ses méditations s'inspirent des principaux maîtres de la spiritualité; de plus, cet accent sur le renoncement, la mortification, fait partie de la spiritualité sous-jacente à la vie religieuse québécoise qui a longtemps accordé la prééminence de la fin spirituelle sur la fin temporelle, à l'instar de la théologie du XIX^e siècle. Car comme le souligne Colette Moreux : «Les connaissances religieuses élémentaires des laïcs se concrétisaient dans des manifestations, des rites collectifs, comme les processions, les pèlerinages, les retraites annuelles, et des rites individuels qui consistaient en jeûnes, sacrifices, mortifications, macérations. Ces manifestations visibles de la foi étaient caractéristiques d'une société traditionnelle et paysanne. Le catholicisme québécois devait rappeler à l'homme la misère de sa condition terrestre et aviver ainsi son désir de l'au-delà¹⁵.»

Ce prédicateur jésuite semble donc vouloir attirer évêques, prêtres et religieux à une spiritualité austère et radicale; il semble que son objectif est de déranger tous ces hommes qui risquent d'être entraînés à une vie bourgeoise ou trop confortable.

Comme le Père Onésime Lacouture ne publie pas et paraît même n'avoir pour se guider qu'un minimum de notes, les retraitants avides de retenir son enseignement et de l'étudier de plus près après la retraite, sentent le besoin de prendre des notes, de résumer les instructions. Des prêtres qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas suivi la retraite, brûlent du désir de connaître ce qu'on y enseigne. Alors commencent à circuler dans le clergé et les communautés religieuses un grand nombre de cahiers rédigés par des retraitants. Plusieurs de ces cahiers sont imprécis, incomplets, mal écrits, remplis parfois de graves erreurs théologiques. Il s'ensuit alors un immense malaise et une douloureuse inquiétude.

¹⁵ C. MOREUX, *Fin d'une religion ?* p. 31-34.

Quelques prêtres, animés tous de la même intention, tentent par des voies différentes de corriger les erreurs, d'éclairer les esprits, de propager cette doctrine spirituelle et de soutenir la vie intérieure des âmes de bonne volonté. Mais personne ne peut dire si ces erreurs viennent du Père Lacouture lui-même ou de ces interprètes malhabiles et improvisés. Certains, portant sur cette œuvre un jugement d'ensemble favorable, interprétant avec bienveillance, comme on le fait d'ordinaire pour les prédicateurs, les passages douteux, équivoques, imprécis, incomplets, souriant à ses boutades, à ses rudesses, voire à ses violences, se proposent de répandre, par la prédication et les écrits, la doctrine traditionnelle des grands maîtres de la vie spirituelle, en empruntant cependant le langage imagé, le tour original, la méthode personnelle du P. Lacouture. Sachant que le Saint-Esprit suscite pour chaque siècle les apôtres qu'il lui faut, ils jugent que le prédicateur a raison de mettre en relief certains aspects trop méconnus de la doctrine catholique, de dénoncer certains abus et surtout la tendance matérialiste et sensualiste de ce temps et d'attirer ainsi fortement l'attention sur la nécessité d'un retour à l'esprit chrétien.

Avant de décrire les principales phases de cette querelle et les éléments du débat théologique qui s'engage, une remarque s'impose. Il faut se rappeler, sous peine d'être injuste et inexact, que le plan complet du Prédicateur comporte trois séries d'Exercices spirituels. La plupart des prédicateurs, des écrivains et des retraitants n'ont suivi que la première série dans laquelle le Père Lacouture expose surtout l'idée de la fin ou de la destinée chrétienne. Mais il ne faut pas oublier que le Père prêche aussi toute une semaine sur la vie et les mystères du Christ et son rôle dans la vie chrétienne. Il n'a pas le temps de donner la troisième série sur le Saint-Esprit et son rôle dans l'Église et par l'Église, mais à chaque retraite, il ne manque pas d'esquisser au moins les grandes lignes de cette troisième série. Plusieurs, n'ayant pas suivi la deuxième série sur le Christ et encore moins la troisième, s'en tiennent trop exclusivement à la première série, ce qui peut laisser croire aux lecteurs insuffisamment préparés qu'il n'y a pas autre chose dans la doctrine catholique. Par cette méthode, on aboutit à une spiritualité incomplète, voire même à une spiritualité absolument fausse.

IV

Pour bien comprendre cette affaire, il est important d'en présenter les différentes étapes sur le plan chronologique.

Dès 1933, c'est-à-dire deux ans après le début de cette prédication, des oppositions apparaissent et sont dénoncées par certains membres du clergé.

Dans un document privé, un chanoine de l'Église de Nicolet affirme, en octobre 1933, être en désaccord avec la doctrine du Père Lacouture. Déjà il est intéressant de voir poindre le débat théologique sur la thèse fondamentale du Prédicateur qui n'est autre que la théologie surnaturelle et qui connaîtra un sommet en 1941. Ce qui est important, dans le cadre de cette étude, c'est de connaître les aspects controversés de cette prédication plutôt que de décrire tous les arguments théologiques évoqués.

Ce prêtre du diocèse de Nicolet qui, le premier, ose écrire son opposition à la doctrine du Père Lacouture termine ses notes par ces mots : « Croyez bien, mon cher Père, que ces remarques ne sont pas faites dans un esprit de critique, mais dans un esprit de coopération.

« Vous faites un bien considérable, et je voudrais que ce bien ne soit pas mis en échec par des critiques comme celles que j'ai entendues (...).

« Je crois, avec vous, qu'il faut orienter toutes les âmes vers la perfection. Mais pour obtenir le résultat désiré, il ne faut pas commencer par condamner ce qui est bon. L'âme qui est dans l'union mystique est dégagée de toute perfection naturelle. Celle qui n'est pas arrivée à cette hauteur peut être bonne chrétienne et ne pas mériter d'être appelée une païenne, au sens que vous donnez à ce mot.

« En résumé, au lieu de faire une obligation stricte pour toutes les âmes de renoncer à tout motif naturel d'action, sous peine d'être exclus du ciel et de méconnaître la doctrine de l'Évangile, il vaudrait mieux expliquer le renoncement évangélique nécessaire en rapport avec la voie des préceptes, et le renoncement évangélique en rapport avec la voie des conseils. Il y a un grand inconvénient à établir une doctrine sur une fausse notion des rapports entre le naturel et le surnaturel (...).

« Certaines de vos expressions font même songer aux anathèmes jansénistes contre la nature déchue... On pourrait même ajouter que la rivalité que vous vous efforcez d'établir entre le naturel et le surnaturel a des teintes d'averroïsme. Je comprends que vous me direz que tout cela n'est pas votre doctrine. Je veux le croire. Cependant si l'on s'arrête à vos expressions, les remarques que je viens de formuler sont pleinement fondées¹⁶. »

Cette première intervention confidentielle semble frapper juste. D'ailleurs elle sera suivie d'une étude faite par un Père Jésuite de Rome¹⁷.

¹⁶ A. CAMIRAND, v.g., « Notes sur les retraites du Père Lacouture par un retraitant », octobre 1933, 7 pages dactylographiées, p. 6-7.

¹⁷ *Opinio censoris Jesuitæ super doctrinam P. Lacouture, Censor Jesuitæ, Romæ, Anno 1933*, 1 page dactylographiée.

Les arguments de ce censeur sont à peu près identiques à ceux du chanoine Camirand du diocèse de Nicolet.

Ces premières oppositions à sa doctrine n'empêchent pas le Père Lacouture de continuer ses retraites sacerdotales et ne semblent pas nuire à sa réputation. Déjà elles indiquent clairement qu'il n'y a pas unanimité au sein du clergé québécois.

En janvier 1936 paraît dans la *Revue eucharistique du clergé* un article intitulé : « Que penser des retraites du R. P. Lacouture, S.J. ? » et signé par l'abbé Anselme Longpré, du diocèse de Saint-Hyacinthe.

C'est, à notre avis, et d'après les documents trouvés, un premier texte publié donnant certaines précisions sur les aspects controversés de la doctrine du « Lacouturisme ».

L'auteur précise dès le début « que ces Retraites prennent les proportions d'un « événement » dans nos milieux ecclésiastiques. En effet, l'influence de ces Exercices pour la sanctification du clergé est telle, qu'aucun prêtre, nous semble-t-il, n'a le droit de négliger volontairement cette aubaine que nous offre la divine Providence. Nous oserons donc émettre publiquement une opinion partagée, nous le savons, par un grand nombre de prêtres fort distingués par le savoir et la vertu, afin d'aider, pour notre faible part, au succès d'une œuvre qui nous paraît de beaucoup la plus importante de toutes celles qui ont le droit à notre attention. »

Voulant peut-être mettre fin aux critiques contre la doctrine, l'abbé A. Longpré affirme que « sa théologie est inattaquable et sa doctrine est sûre et solide comme le roc des Écritures et des grands Théologiens sur lequel elle s'appuie constamment ».

Concernant la thèse fondamentale contestée dès 1933, comme nous venons de le voir, l'auteur réfute sobrement les reproches adressés au Prédicateur, en soutenant que : « Hélas, ces notions sont si pauvrement exposées dans un bon nombre de Manuels de Théologie, et nous avions encore si peu « l'habitus théologique » quand nous les avons étudiées en première année de théologie, que l'étonnement d'un certain nombre de prêtres, en présence de l'exposé nécessairement sommaire du P. Lacouture, s'explique facilement. » (...) « Le remède n'est pas de crier : « Ne prêchez pas cette doctrine », mais simplement de reprendre, au besoin, à tête reposée, l'étude de la théologie du surnaturel (...).

« (...) Loin de s'étonner alors des affirmations du P. Lacouture, on admettra au contraire qu'il ne fait qu'effleurer un sujet longuement développé par les Maîtres (...). » Puis M. Longpré admet que le Prédicateur a des expressions qui font crier à l'exagération, mais, selon

lui, ces expressions sont « retrouvées fréquemment chez les théologiens les plus pondérés, comme saint Thomas et Jean de Saint-Thomas, dans leurs grands traités sur la Grâce et les Dons du Saint-Esprit ¹⁸ ».

Nous avons déjà dit que la doctrine du Père Lacouture sur le renoncement est radicale, exigeante. Sur les applications pratiques, bien des prêtres ne sont pas d'accord et ne se sentent peut-être pas aptes à suivre cette retraite. Selon l'abbé Longpré, cette « doctrine du détachement universel absolument essentielle dans l'Évangile, le Père Lacouture la prêche à tue-tête, avec des accents dignes d'un Bourdaloue. Il frappe sans pitié la nature, lui impose les freins de l'Évangile, la contraint de prendre la Croix de Jésus. N'écoutant aucune de ses lamentations, de ses jérémiades, il lui crie sans s'émouvoir ni se laisser ébranler par ses larmes : « meurs, si tu veux vivre... » Armé d'un fouet, et du glaive à deux tranchants de la Parole de Dieu, il fonce sur nos idoles d'argent, de bien-être, de confort, il brise nos « Chesterfields », défait nos lits soyeux, enlève la connexion de nos radios, jette au feu nos coussins et nos franges de soie, nous prêche d'aimer le bois nu, parce qu'il ressemble davantage à la Croix de Jésus, le silence, la solitude, une vie cachée, selon les exigences de notre « mort dans le Christ ». Pendant cet abattage, nous nous lamentons, nous enrageons, notre nature est aux abois, et nous éprouvons quelque chose des douleurs du Christ sur la Croix. Mais il faut passer par là. « Le disciple n'est pas au-dessus du Maître. » Et n'est-il pas temps que cette doctrine soit prêchée avec force, à nous surtout qui sommes les coopérateurs du Christ dans l'œuvre du salut des âmes ? Cette prédication du reste s'inspire nettement de l'Évangile ¹⁹. »

Il est assez facile de sentir dans cette argumentation et dans ce style plutôt enflammé, le disciple fidèle du Père O. Lacouture. En effet, l'abbé Anselme Longpré ne nie pas qu'il fut l'ami intime, le confident de ce Jésuite; lui-même est un des grands prédicateurs de retraites sacerdotales au Canada. Il accepte lui-même ce programme austère et radical, mais il précise « qu'on ne doit pas juger de l'ensemble de cette doctrine par telle ou telle application pratique. Les applications concrètes relèvent de la prudence, à chacun de se servir des suggestions du Prédicateur pour juger ce qu'il y a à faire dans tel ou tel cas. » La remarque est juste et mérite d'être soulignée. Elle semble révéler que quelques disciples du Père Lacouture ne veulent vraiment pas lui attribuer tous les excès, les exagérations ou les comportements de certains prêtres qui se lancent à bride-abattue dans la pratique du renoncement ou du détachement sur-

¹⁸ A. LONGPRÉ, ptre, « Que penser des retraites du R. Père Lacouture, S.J. ? », dans *Revue Eucharistique du clergé*, janvier 1936, p. 5-6.

¹⁹ *Ibid.*, p. 8, 10, 11.

naturel. D'ailleurs les retraites sont souvent des moments de remise en question de sa vie, d'une révision de vie, et dans le zèle et l'ardeur de ces jours, bien des résolutions apparaissent parfois fort exagérées ou difficiles à vivre longtemps par la suite.

L'abbé Anselme Longpré termine son article par un appel enflammé : « Prêtres, allons donc en foule, faire et refaire les Exercices du P. Lacouture. Prenons le bien n'importe où il se présente, même chez le Père Lacouture, formé par la Providence chez les Esquimaux. L'exemple vient de très haut. Son Excellence, le Délégué Apostolique et une douzaine d'évêques ont déjà suivi ces Exercices. Son Éminence le Cardinal Villeneuve, à la suite de la retraite du P. Lacouture, à l'Archevêché de Québec, a retenu le même Père pour une deuxième retraite. Bien plus, plusieurs Évêques, qui ont suivi ces Exercices, dispensent leurs prêtres de la retraite diocésaine pour les encourager à faire cette retraite de dix jours. Voilà, de toute évidence, des faits qui parlent par eux-mêmes. La sanctification du clergé est l'œuvre des œuvres : un excellent moyen nous est offert dans ces retraites. Profitons-en²⁰. »

Durant l'activité pastorale du Père Lacouture, ce sont les seuls documents que nous avons retrouvés nous indiquant nettement que si de nombreux prêtres suivent ces retraites tant au Québec qu'aux États-Unis, quelques-uns ne peuvent s'empêcher de relever erreurs, inexactitudes, exagérations.

Il semble que la décision de certains évêques d'imposer cette retraite à tous les membres du clergé de leurs diocèses va intensifier le mécontentement et le malaise.

Le Père Albert Duxelius, dominicain, dans une lettre datée du 8 octobre 1939, de Somerset, Ohio, adressée au Père Pacifique Roy, recteur du Séminaire Saint-Pierre-Claver, à Baltimore, au Maryland, annonce « qu'il a appris du Père Lacouture venu prêcher une retraite à cet endroit que ses supérieurs ont décidé que ce serait sa dernière année, comme prédicateur de retraites sacerdotales ». Il souligne que le Père Lacouture espère bien qu'un pouvoir plus élevé pourra changer cette décision. « Nous sommes à prier, ajoute le Père Dominicain, maître des Novices, pour qu'il obtienne la permission de continuer son travail pour une si grande cause. Mes Novices prient chaque jour à cette intention ! » Le Père Duxelius a eu de nombreuses conversations avec le Père Lacouture et remercie Dieu pour cette aide spéciale. Ayant à prêcher lui-même une retraite à des dames, il profitera de cette opportunité pour prêcher la doctrine du P. Lacouture²¹.

²⁰ *Loc. cit.*

²¹ Lettre du Fr. Albert Duxelius, o.p., au R.P. Pacifique Roy, s.s.j., du 8 octobre 1939.

Dans une autre lettre du 3 novembre 1939, le même Père écrit de nouveau au Père P. Roy que « Father Lacouture, without exaggeration or emotional appeal, indeed presents the Divine Plan, and in doing so dissipates, the error confronting every offering of the spiritual in our day (...).

« (...) This, in the fact of our daily experiences, sets Father before the clergy regular and secular, as well as before the laity, as an agent of the proper rejuvenation of Christian Life (...) »²².

Le Père Onésime Lacouture cesse de prêcher tant au Québec qu'aux États-Unis en décembre 1939, sa dernière retraite est la 132^e en huit ans : 2,932 prêtres ou Pères ont suivi ces Exercices et 2,468 les ont répétés, pour un total de 5,400 retraitants. Ces prêtres sont de 18 diocèses différents et 569 Religieux de dix communautés. 41 Franco-Américains et 298 prêtres américains ont aussi suivi ces Exercices. Une retraite durait dix jours, dans un silence absolu, à raison de quatre conférences par jour de plus d'une heure, sur ce qu'il y a de plus dur dans l'Évangile : « la Folie de la Croix ». C'est une œuvre gigantesque !

Les onze dernières de sa vie, soit de 1940 à novembre 1951, date de sa mort, se partagent dans l'accomplissement des différentes tâches à l'Université Loyola à Los Angeles, à la mission Saint-Régis, au collège des Jésuites de Sudbury, au collège Saint-Ignace à Montréal²³.

Ce grand Prédicateur sera désormais silencieux !

1941 est une date importante dans l'histoire de ce mouvement. C'est, peut-on dire, l'éclatement de l'« affaire Lacouture ». Si le Père est exilé dans la lointaine Californie, le débat est plus brûlant au Québec. Quelques revues dirigées par des communautés religieuses continuent soit de critiquer certains aspects de la doctrine de ce Jésuite, soit de prendre sa défense.

Ainsi dans un article intitulé : « Les Caractères de l'Esprit Chrétien » et publié dans la *Revue eucharistique du clergé* en 1939, l'abbé A. Longpré écrit au sujet du détachement du créé : « Depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, tous les saints docteurs sont unanimes sur ce point. Il suffit d'avoir fréquenté un peu saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Bernard, saint Jean-de-la-Croix, saint Alphonse de Liguori, etc., pour s'en convaincre. En ces derniers temps, le Père Garrigou-Lagrange, o.p., n'a cessé d'enseigner modo theologico et le Père Lacouture, s.j., n'a cessé de prêcher modo apostolico, cette doctrine fondamentale²⁴. »

²² Du même au même le 3 novembre 1939.

²³ *Catulus Provincie Canadae Inferioris Societatis Jesu.*

²⁴ A. LONGPRÉ, ptre, « Les Caractères de l'Esprit Chrétien », dans la *Revue Eucharistique du clergé*, 1939, p. 364.

Cette distinction est relevée dans la *Revue Dominicaine* en février 1941, dans un article intitulé : « Sommes-nous trop littérateurs ? » et signé par « Criticus ». Dans une note au bas de la page 106, l'auteur écrit : « (...) L'an dernier, un jeune prêtre plein d'admiration pour deux prédicateurs en vogue, risqua néanmoins une antithèse dans son jugement. Il écrivait que l'un des deux prêchait « apostolico modo », l'autre « theologico modo ». Or il se trouve que le second (Le P. Garrigou-Lagrange) a toujours exhibé autant de sens et d'activité apostolique que son soi-disant rival. L'excellent abbé s'était-il mis dans l'état littéraire ? En tout cas, avec un contentement visible il a employé deux expressions frappantes mais inadéquates. Disons qu'il a reçu ce jour-là, une fausse inspiration²⁵. »

Cette remarque semble viser directement l'écrit de l'abbé Longpré.

De Joliette, une lettre confidentielle est envoyée à « Criticus » le 25 février 1941; elle vient du Père Maurice Farley, assistant-provincial des Clercs de Saint-Viateur. On y lit ce qui suit : « (...) Vous avouerez qu'il est assez juste de parler de l'un (P. Garrigou-Lagrange) comme professeur et de l'autre (Le P. Lacouture) comme prédicateur. Ce n'est pas moi qui vous apprendrai que le Père Garrigou-Lagrange passera à la postérité surtout comme un des princes de la théologie moderne, éminent professeur et auteur de théologie dogmatique et ascetico-mystique, encore qu'il lui est arrivé de prêcher plus ou moins souvent.

« Le Père Lacouture aura acquis une célébrité, comme prédicateur, encore qu'il lui soit arrivé et qu'il lui arrivera peut-être de faire l'école, étant donné qu'il vient d'être nommé professeur de religion au Loyola University, à Los Angeles... Professeur de religion dans l'Université d'une communauté assez bien cotée en haut lieu pour l'orthodoxie de sa doctrine. « Si j'étais né malin ... ! » mais comme je ne le suis pas, je me dispense de commentaires.

« Mais, c'est le « theologico modo » appliqué à l'un et l'« apostolico modo » appliqué à l'autre qui semblent surtout vous offusquer. D'abord ce « theologico modo » est appliqué au Père Garrigou-Lagrange, professeur et non prédicateur, comme vous le dites fausement.

« L'abbé Longpré ne pouvait guère se servir d'une autre expression à moins de donner l'impression d'accuser le Père Lagrange de manquer plus ou moins à son devoir *d'état* de professeur. En effet, vous savez peut-être mieux que moi que le professeur de théologie, par devoir *d'état*, doit dire à ses élèves surtout « ce qu'il faut penser des choses ». Il procède, dit-on, « theologico modo ».

²⁵ « CRITICUS », « Sommes-nous trop littérateurs ? » dans la *Revue Dominicaine*, février 1941, p. 104-106.

«Le prédicateur, lui, doit dire surtout à ses auditeurs «ce qu'il faut faire». Il procède, dit-on, «apostolico modo». Ce qui n'empêche pas le professeur d'être apôtre ni le prédicateur d'être théologien (...).»

Plus loin, le Père Farley écrit : «(...) J'admire votre Revue plus que personne, mais je la trouve trop sérieuse pour lui reconnaître le droit de se permettre des tours de force aussi peu recommandables. Bien que relativement peu nombreux, il y en a encore qui cherchent des témoignages faisant autorité pour tenter de justifier leur opinion en certaine matière. Vous savez probablement ce que je veux dire et vous ne pouvez ignorer que ces braves gens ont été fort déçus même par le Père Garrigou-Lagrange. Ils s'attendaient de voir l'illustre Dominicain corriger ces «prétendues exagérations doctrinales» de «certains prédicateurs en vogue», et au lieu de cela, ils ont été forcés de se rendre à l'évidence et d'admettre que la prédication du Père Lagrange était pour le moins aussi austère que celle du Père Lacouture. Avez-vous bien le droit de pourvoir ces Messieurs d'armes forgées à l'aide de citations mensongères²⁶ ?»

Le ton du Père Farley est pour le moins assez sarcastique et reflète bien le climat du débat entourant cette prédication. On voit en outre à quel niveau se situe le débat. On ne s'intéresse pas tellement aux exagérations, aux images empruntées par le Père Lacouture mais plutôt aux éléments touchant la théologie.

D'ailleurs, en 1936, l'abbé A. Longpré, dans son article : «Que penser des Rétraites du Père Lacouture, S.J. ?» affirme : «Évidemment le Père Lacouture ne donne pas un cours de théologie, «modo scholastico», avec toutes les distinctions en usage dans les cours. Les «stricte loquendo», les «in se», les «formaliter» et les «materialiter» qui fournissent à tant de professeurs de théologie embarrassés une facile porte de sortie, ces termes utiles parfois, le Père n'en fait pas d'abus. Il suppose que les théologiens qui l'écoutent n'ont pas abdiqué leur intelligence avant d'entrer dans la salle des Exercices et qu'ils pourront eux-mêmes faire ces distinctions en temps opportun²⁷.

On se bat à coups de distinctions ! Mais, au fond, tous ces arguments prouvent que la prédication du Père Lacouture est une manifestation du divorce entre la spiritualité et la théologie, divorce commencé depuis longtemps dans l'Église.

Il semble se dégager de toutes ces discussions que le maître de spiritualité visant à conduire les âmes à la perfection chrétienne, doit se tenir en dehors des discussions théologiques, s'en rapporter à l'enseigne-

²⁶ Lettre du R.P. Maurice Farley, c.s.v., à «Criticus», datée de Joliette le 25 février 1941.

²⁷ A. LONGPRÉ, ptre, «Que penser des retraites sacerdotales du R.P. Lacouture?», p. 9.

ment de la foi et à la doctrine commune des théologiens. Son rôle n'est pas de faire avancer la théologie, mais plutôt d'en faire vivre les âmes. « La théologie, écrit le Père Garrigou-Lagrange, la théologie ascétique et mystique, n'est pas autre chose que l'application de cette théologie morale à la direction des âmes vers une union toujours plus intime avec Dieu. Elle suppose ce qu'enseigne la doctrine sacrée sur la nature et la propriété des vertus chrétiennes et les dons du Saint-Esprit, et elle étudie les lois et les conditions de leur progrès au point de vue de la perfection²⁸. » Il semble donc périlleux et dommageable d'introduire dans un ouvrage de spiritualité, et encore plus dans la prédication, des discussions qui relèvent de l'École. La prédication aussi bien que la spiritualité, visant essentiellement un but pratique, doivent s'appuyer sur des principes indiscutables et admis de tous. Autrement, loin d'atteindre l'effet souhaité, loin de faire du bien, on sème le malaise et l'inquiétude. La prédication du Père Lacouture n'échappe pas à ce danger. Les théologiens retraitants s'empressent de relever les erreurs et les inexactitudes sur le plan doctrinal et, à leur tour, ils n'apportent pas toujours les nuances nécessaires à une prédication orale offerte à des prêtres aptes à approfondir certains énoncés et à les nuancer dans la pratique.

Le climat entourant ce mouvement est propice à un éclatement. Car dans bien des milieux ecclésiastiques, on déplore le départ du Père Lacouture, on s'interroge sur le bien-fondé de la décision des supérieurs de la Compagnie de Jésus.

Avant de passer à cette autre phase, il nous faut revenir au Père Lacouture et aux sanctions plus sévères qui le frappent en 1941.

Le 11 mai 1941, dans une lettre à sa nièce, le Jésuite lui dit :

Je viens de recevoir un si grand coup de la divine Providence que je tiens à vous en faire part pour que vous remerciez Dieu avec moi !

Nous avons un des Assistants de Rome qui visite nos provinces des États-Unis et donc qui se trouve au-dessus des provinciaux. Le nôtre est le Père Maher, un Allemand qui joua de la « blitserieg » comme un Hitler ! Le 21 avril, je recevais un ordre de lui me défendant absolument toute prédication, tout ministère et même d'entendre aucune confession ! Depuis trente-neuf ans que je suis dans la Compagnie, je n'ai jamais entendu dire qu'un Jésuite fut privé du droit d'entendre les confessions. Je suis traité comme le pire des scélérats et comme un hérétique endurci ! Et cela m'est arrivé sans aucune annonce préalable comme un coup de tonnerre en plein soleil. Ce doit être sur des rapports faux de quelqu'un, car tous les curés où j'allais étaient contents de mes services. Le supérieur avec tous les Pères en ont été choqués et me sont fort sympathiques. Le Révérend Père Provincial m'a dit qu'il a écrit à l'Assistant pour lui dire qu'il trouvait cette sentence absolument cruelle et injuste (...)

(...) Maintenant n'allez pas vous en faire plus que moi avec cette injure publique. C'est le plus beau signe du bien que faisaient mes retraites et de la doctrine divine que je donnais (...).

²⁸ GARRIGOU-LAGRANGE, *Perfection chrétienne et Contemplation*, t. 1, p. 3.

(...) Eh bien depuis trois ans, je suis traité exactement comme Jésus: persécuté, dénoncé fausement, calomnié, exilé et maintenant puni comme le dernier des coupables dans les communautés. C'est tout simplement merveilleux et j'en remercie Dieu de tout mon cœur.

N'allez pas me plaindre pour rien; car c'est une grande grâce qu'il faut apprécier devant la foi. Même humainement parlant, je n'en souffre pas. Depuis dix ans que je prêche que si l'on veut suivre Jésus, l'on sera traité comme lui: c'est bien le temps de le pratiquer moi-même. Cela va me donner plus de temps pour écrire mes instructions et encore plus de confiance dans la doctrine que je donne (...).

Il mentionne aussi dans cette lettre qu'il a eu la visite de M^{gr} Langlois, évêque de Valleyfield, et de M^{gr} A. Vachon, archevêque d'Ottawa; les deux prélats l'assurent alors qu'ils écriront au Supérieur Général de la Compagnie.

Le Père Lacouture termine ainsi sa lettre :

N'allez pas accuser le supérieur de faute en tout cela: Jésus dit clairement qu'ils sont tous des instruments aveugles dans les mains de Dieu: «Pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font!» Puis il dit: «Un jour vient qu'on vous mettra à mort croyant rendre service à Dieu!» Tout cela se vérifie. Mon bonheur était immense! Il l'est encore plus²⁹!

C'est la première intervention du Père Lacouture que nous connaissons depuis son exil. Pendant que la crise est à la veille d'atteindre son sommet au Québec, le Prédicateur est sous le coup de sanctions très sévères.

On ne peut nier, par cette lettre, la grandeur d'âme, la magnanimité du Père Lacouture. Un homme qui, à première vue, semble si docile, si obéissant, a-t-il réellement besoin de telles sanctions, puisqu'il a cessé la prédication d'une doctrine quelque peu controversée? Il est sans doute permis de se poser une telle question. Mais bien d'autres surgissent à la lecture de cette lettre écrite sans agressivité comme sans regret du passé. D'où viennent les pressions si fortes pour qu'un Assistant-général impose des sanctions apparemment peu utilisées à date? Ces pressions viennent-elles de prêtres du Québec? de certains membres de l'Épiscopat québécois? Y a-t-il réellement danger pour la foi des prêtres ou des fidèles? L'application concrète du renoncement prêché et exigé conduit-elle réellement à des situations dangereuses qui tendent à se généraliser? L'explication la plus certaine que nous avons retenue, et qui est corroborée par des témoins avertis, soutient que la condamnation du Père Lacouture relève strictement de la Compagnie de Jésus, c'est une affaire purement «jésuitique». Cette condamnation vient des faits suivants :

1. Les Supérieurs du Prédicateur ne veulent pas approuver sa doctrine qui ne leur semble pas se baser sur les Exercices de saint Ignace;

²⁹ Lettre du R.P. O. Lacouture, s.j., à Victoria, datée de Loyola University of Los Angeles, California, le 11 mai 1941.

durant les premières années de la prédication, un censeur est même désigné pour écouter les méditations et rapporter aux Supérieurs les erreurs et les exagérations.

2. Le caractère doctrinal est secondaire dans cette condamnation, ce qui est retenu, en premier lieu, ce sont les attaques directes du Père Lacouture contre les autorités de la Compagnie et plus tard contre les évêques qui, selon lui, ne peuvent vivre cette doctrine du renoncement et du détachement. C'est à partir d'une telle attaque, semble-t-il, que le cardinal J. M. R. Villeneuve décide de ne plus appuyer le Père et de passer ainsi dans le camp des opposants. Son influence auprès des autorités de la Compagnie de Jésus semble nettement déterminante dans la décision d'appliquer les sanctions.

3. Ces sanctions sont imposées en 1941 c'est-à-dire en pleine période de guerre. La situation de cet Assistant-général est exceptionnelle. Car le Supérieur général de la Compagnie de Jésus avait décidé d'envoyer chacun de ses Assistants habiter dans la Province qu'il représente pour éviter ainsi des difficultés provoquées par la guerre. C'est ainsi que le Père Maher se trouve aux États-Unis durant ces années et peut exercer tous les pouvoirs nécessaires sans avoir à référer au Supérieur Général des décisions importantes à prendre. L'homme, assez sévère, décide donc de lui-même, et à la suite de certaines pressions, d'imposer ces sanctions au Père Lacouture, exilé aux États-Unis.

Puis arrive l'éclatement de l'« affaire Lacouture » par la publication de l'article « Grâce et Nature » de l'abbé Roland Fournier, sulpicien, professeur au Grand Séminaire de Montréal, dans la revue *Le Séminaire*, numéro du mois d'août 1941. Le professeur veut mettre les chrétiens et les prêtres en garde contre le « manichéisme », l'« catharisme », l'« albigéisme » en train de s'implanter au Canada. L'abbé Fournier veut réfuter les idées exprimées aux retraites sacerdotales prêchées au Québec depuis quelques années. Il attaque la thèse fondamentale de l'édifice spirituel prêché par le Père Lacouture, soit la distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Ce théologien croit qu'il est de son devoir d'apporter quelques précisions aux affirmations du Prédicateur, mais il reprend en même temps ce long débat entre théologie et spiritualité. L'auteur reprenant des arguments déjà employés, il est inutile d'y insister³⁰.

La riposte à cet article ne se fait pas attendre et le camp prolacouturiste réagit avec vigueur. Il est composé d'hommes forts comme M^{gr} P. S. Desranleau, évêque de Sherbrooke, M. l'abbé Anselme Longpré,

³⁰ R. FOURNIER, p.s.s., « Grâce et Nature », dans *Le Séminaire*, VI, 2 (août 1941).

Dom Léonce Crenier, du monastère de Saint-Benoît-du-Lac; ce sont eux qui vont relever le défi!

M^{gr} Philippe S. Desranleau rétorque le premier, soit le 30 août 1941, dans une lettre adressée à l'abbé R. Lesieur, sulpicien, supérieur du Grand Séminaire de Montréal. En dix points, l'évêque réfute les arguments théologiques de ce professeur dont l'article, selon lui, est « une impertinence, une faute ».

Quelques passages de cette réponse, parfois cinglants, montrent bien la décision de l'évêque de Sherbrooke de défendre et le Prédicateur et la doctrine.

« Presque tous les évêques de la Province de Québec, écrit-il, y compris Son Éminence le Cardinal, et plusieurs évêques des autres provinces, ont entendu prêcher la doctrine incriminée; personne n'a découvert ce que votre professeur y met de faussetés et d'erreurs. Nos Seigneurs les Évêques se font bellement avertir de voir plus clair, d'être meilleurs gardiens de la vérité doctrinale. »

Au huitième paragraphe de sa lettre, M^{gr} Desranleau poursuit : « Où votre théologien a-t-il découvert le mépris de la théologie? Chez ceux qui veulent vivre plus en conformité de l'Évangile ou chez ceux qui se veulent accorder des satisfactions, chez ceux qui renoncent à la cigarette pour l'amour de Dieu ou chez ceux qui fument la cigarette pour l'amour de Dieu? Certains théologiens s'enveloppent plus de la théologie qu'ils n'en vivent; il s'en rencontre à toutes les époques. Saint Bernardin de Sienne fut déferé quatre fois au Saint-Office par des théologiens qui s'enveloppaient de la théologie; saint François Régis fut réprimandé et vilipendé par des théologiens farcis de science; le saint Curé d'Ars fut dénoncé à son évêque par des théologiens « mus par le pur amour de la vérité et des âmes ». Ces théologiens-là ne sont pas la théologie; ils ont tous erré. Il y a de ces théologiens aujourd'hui qui commencent par enseigner avant de faire... Jésus suivait une autre voie..., et ils sont sévères pour la doctrine, la vérité, la théologie des autres; nous ne les rencontrons pas souvent en tête des pénitents, ni même de ceux qui prêchent la mortification évangélique: *nemo dat quod non habet.* »

Les théologiens reçoivent une douce gifle dans cette remarque de M^{gr} Desranleau. Cette argumentation rejoint celle signalée précédemment où il est dit que le théologien doit enseigner « modo theologico » et le prédicateur doit prêcher « modo apostolico ». Par conséquent chacun dans sa sphère d'activité!

À la fin de ses remarques, l'évêque de Sherbrooke écrit : « J'arrête, c'est trop pénible. Votre professeur se sert de la Revue du Grand

Séminaire pour abattre, sous cette couverture, le plus surnaturel et le plus efficace réveil de vie chrétienne et sacerdotale jamais enregistré dans notre histoire religieuse du Canada. Il nous faut parler, sous peine de trahir la vérité. Je le ferai dès que j'en aurai l'occasion, et je condamnerai la doctrine de ce docte, parce que, si elle était écoutée et mise en pratique, elle ramènerait la perfection évangélique *soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* à une médiocre sagesse humaine ou naturelle, inspirée de Platon : *Si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus*³¹. »

Ce théologien a donc grand tort d'écrire et surtout d'attaquer cette prédication suivie par tant d'évêques et de prêtres !

Mais cette réfutation claire, concise et directe ne peut combattre l'influence de l'article paru dans la revue du Grand Séminaire de Montréal, puisqu'elle est contenue dans une lettre personnelle au supérieur du Grand Séminaire. Deux disciples, les abbés Anselme Longpré et Charles-E. Gadbois décident de répandre cette lettre de M^{gr} Desranleau à 100,000 exemplaires dans tous les diocèses et l'évêque leur en donne l'autorisation. « Non seulement je vous autorise à la publier et à la répandre, mais allez de diocèse en diocèse avec les ballots et j'en payerai les frais³². »

Il s'agit de lutter à armes égales ! et surtout de défendre la doctrine du Père Lacouture.

Dans une lettre datée du 29 août, le Père Lacouture s'adresse à l'abbé Anselme Longpré : « (...) Vous savez sans doute que je suis absolument arrêté en tout excepté la messe et le bréviaire. Je n'enseignerai pas même l'apologétique de peur que je parle de religion aux élèves. Mais ce ne sont pas mes supérieurs d'ici qui ont fait cela : ils me sont bien sympathiques et bons pour moi. C'est notre Assistant qui a les pouvoirs d'un Visiteur sur nos provinces américaines (...). »

Puis le Père, au courant de cette publication de l'abbé R. Fournier, ajoute : « Il attaque tout notre mouvement et comme il atteint beaucoup de prêtres et de laïques influents, il me semble qu'il ne faudrait pas le laisser sans une mise au point, dans *Le Séminaire* si c'est possible, ou dans un feuillet spécial qui pourrait être envoyé aux prêtres ou à des revues qui voudraient la publier.

« Il me semble que vous êtes l'homme pour faire cela ! (...) Je vous envoie quelques arguments et quelques textes qui pourraient vous sauver du temps. Si c'est possible, je serais bien content et je crois que ce serait pour

³¹ Lettre de M^{gr} P. S. Desranleau, évêque de Sherbrooke, à M. l'abbé R. Lesieur, sulpicien, supérieur du Grand Séminaire de Montréal, datée du 30 août 1941. 5 pages dactylographiées.

³² Lettre de M^{gr} P. Desranleau à M. l'abbé A. Longpré, datée du 8 septembre 1941.

la plus grande gloire de Dieu, si vous pouviez mettre ce «docteur en Israël» à sa place (...).

«Maintenant si vous jugiez mieux de ne pas le faire, c'est encore bien : vous êtes juge et je comprends que c'est peut-être embarrassant. Si vous aviez de bonnes raisons pour que votre nom parût pas, signé(z) simplement : un ancien retraitant³³ (...)»

Ce texte préparé par le Père Lacouture lui-même, et intitulé «Naturel et Surnaturel» n'est pas publié.

Dans cette auto-défense, le Père débute ainsi: «*Le Séminaire* du mois d'août dernier nous a exposé les relations de la grâce et de la nature «in se»: on voudra bien me permettre d'exposer leurs relations «in nobis» simplement pour compléter la doctrine «in se» et non pour la contredire.» Puis s'adressant à l'abbé Fournier, il ajoute: «Vous dites qu'il ne peut être question pour une mère de famille de dégarnir sa maison, de servir des repas mortifiants, de faire coucher sur la dure, ou par continence, «de se refuser à son mari». Très bien, elle n'a pas le droit d'imposer ces choses aux autres. Mais, pas un prédicateur que je sache enseigne cette façon de faire. Il est entendu que chacun fait ce qu'il veut et ce qu'il peut. Que des gens mal équilibrés prennent ces recommandations parfois à la lettre et les appliquent bêtement, c'est possible. Combien de théologiens jugent si souvent selon la lettre qui tue ou seulement selon leur «in se». Ayons pitié du pauvre peuple! mais ne condamnons pas, pour sauver l'«in se», le détachement effectif que tous les saints ont pratiqué.

«Si «in se» on peut rechercher un certain bien-être, pour l'amour de Dieu, on peut renoncer à ce bien-être sans être condamnés par les Papes que vous citez (...).»

Un peu plus loin, l'auteur continue ainsi sa réfutation: «Est-ce que toute cette tradition catholique sur le mépris des choses créées est seulement pour rire? ou pour en parler «in se»? ou bien pour le pratiquer? La vie de tous les saints l'atteste. Ils se sont dépouillés non pas seulement affectivement, mais effectivement aussi. Et s'il y a une chose contre la tradition catholique c'est que des prêtres combattent tant ce détachement réel. Évidemment en prenant le point de vue «in se» cela dispense de faire un choix selon l'amour de Dieu. On fait valoir la bonté des créatures pour en jouir le plus possible jusqu'au péché comme M. Fournier dit. Cela permet de fumer du matin au soir, d'aller aux parties de toutes sortes, de prendre toutes nos aises dans une vie de bourgeois et de prêcher Jésus-Christ «in se» bien loin de nous et d'en parler comme d'un personnage

³³ Lettre du R.P. O. Lacouture, s.j., à M. l'abbé A. Longpré, datée du 29 août 1941.

quelconque, mais bien rarement de son calice qu'il faut boire, de sa vie crucifiée qu'il faut reproduire dans la nôtre.

«Le Père Lacouture ne met de l'opposition que dans les motifs naturels qui proviennent de l'amour des choses créées, pour elles-mêmes, et dans les motifs surnaturels qui proviennent de l'amour de Dieu³⁴ (...).»

Le texte comporte en plus de nombreuses citations mais on y dénote un ton sérieux, serein, modéré. Le Père Lacouture apporte des précisions, des nuances à ses affirmations prises en défaut, mais dans une argumentation assez simple.

L'abbé Anselme Longpré répond, à son tour, à cet article de l'abbé Fournier, mais sur un ton un peu plus violent. Selon lui, l'auteur « (...) est un fossile égaré en notre temps. Qu'il retourne à sa caverne ! À moins que son article n'ait été que l'occasion de déverser son fiel contre ce « religieux » (et ses prétendus disciples) qui à l'heure qu'il est, expie en exil apparemment l'immense tort d'avoir fait, avec la grâce de Dieu, beaucoup de bien aux prêtres, en dehors des sentiers battus et des règles traditionnelles³⁵ (...).»

Puis M. Longpré relève, en les considérant comme des erreurs, les principaux arguments de M. Fournier.

Du côté des États-Unis, le Père John J. Hugo, disciple reconnu du Père Lacouture, publie un article portant le titre : « Un signe de contradiction : comme le Maître, ainsi les disciples ». Après la description de tous les bienfaits des retraites de ce prédicateur canadien, l'auteur parle de l'attaque contre le Père Lacouture ; selon lui, « (...) les accusateurs, manquant complètement d'autorité et de connaissance de ce qui est prêché, condamnent cet homme et refusent positivement d'entendre exposer ses points de vue. Les prêtres qui ont fait les retraites du Père Lacouture ne l'attaquent pas ; plusieurs, comme le jeune homme riche, s'en vont tristement, parce qu'ils ont trop de biens. L'opposition, cependant, est basée sur une rumeur d'hérésie : leurs arguments, parfois tronqués, sont toujours sortis du contexte, ces arguments aussi peuvent être utilisés pour signifier toutes sortes de doctrines étranges ou d'hérésies. Oui, le Père Lacouture, sans une trace d'évidence, est accusé d'hérésie par ses confrères prêtres³⁶ (...).»

La plus longue réfutation à l'article de l'abbé R. Fournier est rédigée par Dom Léonce Crenier, bénédictin du monastère de Saint-Benoît-du-

³⁴ O. LACOUTURE, s.j., « Naturel et Surnaturel », 4 pages dactylographiées (s.d.).

³⁵ A. LONGPRÉ, ptre, « Publications », 3 pages dactylographiées

³⁶ John J. HUGO, *op. cit.*, p. 7.

Lac, le 29 septembre 1941, dans un numéro spécial, hors série, réservé au clergé, portant aussi le titre « Grâce et Nature », un long plaidoyer de trente et une pages.

L'auteur commence par situer le débat dans lequel il s'engage, par ces mots :

« Depuis quelques années, on assiste, dans la Province de Québec, à une lutte intéressante autant qu'inégale. Deux tendances s'affrontent dans le peuple chrétien.

« Beaucoup ne se rendent pas compte de la gravité de ce conflit, qui est, en réalité, un combat « in cœlestibus », entre les bons et les mauvais anges.

« Une foule immense de chrétiens étant en train de glisser tout doucement, à force de confort, de bien-être, de plaisirs « permis », vers le paganisme et la damnation, quelques prêtres ont eu l'idée d'essayer de réagir et se sont mis à prêcher le Sermon sur la Montagne.

« Cet enseignement évangélique, qui est la base même du christianisme, était à ce point oublié qu'il a fait l'effet d'une doctrine nouvelle, révolutionnaire, apparentée même à certaines hérésies.

« Il est intéressant de voir, dans le peuple chrétien, dans le clergé et les communautés, les deux camps qui se sont formés pour et contre cette doctrine, comme si l'on avait à approuver le Sermon sur la Montagne ou à le désapprouver. C'est plus intéressant que consolant. »

Puis Dom Crenier décoche quelques flèches à l'endroit de M. Fournier : « Au fait, l'attaque de M. Fournier ne manque pas d'adresse, ni surtout d'aplomb et d'audace.

« (...) Disons tout de suite que l'article a paru comme par surprise, que les autorités responsables ont eu quelque peu la main forcée, et que, au surplus, elles ont compté sur les réactions que cet article allait produire. Rien de nouveau, du reste, dans l'article de M. Roland Fournier³⁷. »

Puis commence la dissection du texte de ce professeur de théologie, paragraphe par paragraphe. On lui reproche surtout de ne pas faire suffisamment de distinctions et surtout de faire abstraction du péché originel, de l'ignorer pratiquement. Le moine bénédictin essaie ensuite de montrer le faux lien — fait par M. Fournier — entre des condamnations comme celles de Rosmini et de Guenther, des Fraticelles et des Molinistes,

³⁷ D. L. CRENIER, o.s.b., *op. cit.*, p. 1 à 4.

car, selon lui, ces exemples ne concernent pas la prédication des prêtres du Sermon sur la Montagne.

Il faut avouer que Dom Crenier utilise un appareil de distinctions, de sous-distinctions et de redistinctions qui n'apportent rien de bien neuf à la défense du Père Lacouture.

Voilà pour l'année 1941, certes l'année-clé du « Lacouturisme » !

Dans un tel climat de « dispute », il est facile de développer de part et d'autre un certain fanatisme, de durcir les positions et de jeter dans l'oubli certains aspects importants de ce mouvement.

Ce débat théologique ne retient pas l'attention des nombreux retraitants favorables à l'ensemble de la doctrine du Père Lacouture; d'ailleurs, il ne semble pas que les membres du clergé ou des communautés religieuses soient frappés ou ennuyés par ces erreurs ou inexactitudes théologiques du Prédicateur. Parmi les nombreux témoins interrogés, rares sont ceux qui sont intéressés aux discussions théologiques; ils insistent plutôt sur certaines expressions originales et sur le caractère très sévère, austère et radical du renoncement et du détachement proposés dans cette doctrine. Tous s'accordent sur un assez grand nombre d'exagérations commises dans la pratique. Que des prêtres cessent de fumer cigares, cigarettes, cessent de voyager, vendent parfois, mais dans des cas très rares, des meubles de leurs presbytères ou couchent sur la dure; que d'autres prédicateurs, influencés par ce mouvement, demandent aux fidèles d'accéder à cette perfection en se dépouillant de certains biens ou par d'autres mortifications, ces exigences ou ces applications n'impliquent pas que la spiritualité sacerdotale prêchée à cette époque soit fautive ou totalement déviée. Au contraire, plusieurs admettent que cette spiritualité est bonne, nécessaire pour le temps. L'introduction de l'article de Dom Crenier le mentionne assez nettement, comme nous l'avons vu.

Le Père Onésime Lacouture, à qui ses supérieurs jésuites ont interdit le ministère de la prédication et de la confession et même tout enseignement religieux, s'en tient strictement à l'obéissance la plus absolue. Mais il est indéniable qu'il a suscité une « turba magna » de disciples et d'opposants qui ne semblent pas vouloir se taire. Un malaise réel apparaît ici et là dans le clergé et dans les communautés religieuses et même chez un certain nombre de fidèles. Le débat théologique sur cette spiritualité est devenu « l'affaire Lacouture » et les évêques du Québec en sont fort préoccupés. La division est consommée dans l'Épiscopat. Presque tous les évêques ont suivi les retraites et les encourageaient fortement. Quelques-uns dont M^{gr} Georges Gauthier, M^{gr} A. Papineau s'y opposent, quelques autres, d'abord très sympathiques au mouvement, comme Son Éminence le Cardinal J.-

M.-R. Villeneuve et M^{gr} Georges Courchesne, rejoignent le groupe des opposants.

Finalement, il semble que les évêques décident de confier l'étude de la question au Délégué apostolique, M^{gr} Ildebrando Antoniutti, et de s'en remettre à sa décision.

Ce dernier ne paraît pas favorable au mouvement et au Prédicateur et à ses plus fidèles disciples. Dans un sermon prononcé à l'ouverture des fêtes du Troisième Centenaire de Saint-Sulpice, à Montréal, en novembre 1941, M^{gr} le Délégué fait quelques allusions à cette spiritualité. L'occasion est fort propice puisque le sermon porte sur l'esprit de la Compagnie de Saint-Sulpice et surtout sur l'esprit de M. Olier. Parlant de la pénitence exemplaire, M^{gr} Antoniutti affirme que :

« (...) Par sa doctrine et ses exemples, il apparaît comme un réformateur idéal de la vie religieuse et cléricale, la reconduisant aux sources pures de la pratique des vertus chrétiennes. Mais en même temps, il s'opposait nettement à tous ceux qui, luttant contre le laxisme, envisageaient la réforme sous un aspect insidieux de rigorisme contrastant avec l'esprit de l'Évangile (...). » Puis il poursuit :

« On arrive parfois à dire que ceux qui ne veulent pas des mortifications éclatantes renoncent à l'esprit du christianisme. Souvenons-nous au contraire des paroles du Christ : « Ne faites pas comme les hypocrites... afin d'être vus des hommes... qu'il n'apparaisse pas aux hommes que tu jeûnes et ton Père qui voit dans le secret te le rendra » (Matt. VI, 16).

« (...) M. Olier soutenait donc et il recommandait la mortification extérieure, mais réglée par l'obéissance. Il en donnait avant tout l'exemple édifiant, mais il exigeait surtout la mortification intérieure (...).

« (...) Il demandait donc à ses disciples l'abnégation du jugement et de la volonté propres, la fidélité constante au règlement, suggérant, au nom de Dieu, d'éviter l'extraordinaire, à l'extérieur, et de regarder comme fausse toute inspiration qui contrarie les ordres de son supérieur.

« Il y a toujours eu dans l'Église des rigoristes qui lui ont demandé d'être plus sévère. De Tertullien à Hippolyte jusqu'aux Jansénistes, pour ne pas parler des temps présents, il y a toujours eu des personnes qui ont considéré la pratique de la vertu non comme un soulagement et une élévation purifiante de l'âme, mais plutôt comme un simple châtiment (...).

« Notre-Seigneur n'a pas imposé indistinctement à tous toutes ses paroles, comme loi indispensable de vie chrétienne. Quelques-unes, les plus élevées, restaient et restent des conseils³⁸ (...) »

De telles paroles, prononcées par le Délégué apostolique en novembre 1941 et au Grand Séminaire de Montréal, sont perçues comme une attaque directe contre les « lacouturistes »; le camp des disciples et ceux qui sont engagés dans ce combat discernent assez bien l'opinion peu favorable de M^{gr} Antoniutti.

Quel est le bilan de cette « affaire » ?

Le Père Onésime Lacouture ne connaîtra aucun adoucissement aux sanctions imposées par l'Assistant-général; Dom Crenier quitte l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac; des communautés religieuses, des Grands Séminaires sont l'objet de visites canoniques, tel le Grand Séminaire de Sherbrooke où enseignent l'abbé Anselme Longpré et le Père Robert Fortin, s.s.; visite présidée par le R.P. Joseph Rousseau, oblat, de Rome. Cependant le personnel enseignant de cette institution est lavé de tout soupçon à la satisfaction triomphante de M^{gr} Desranleau. Le mouvement est sérieusement atteint.

La dernière phase des difficultés apparaît un peu comme une « guérilla », c'est-à-dire des moqueries, des réticences, des soupçons et des difficultés de toutes sortes sont faites à ceux qui osent se réclamer du Père Lacouture.

Autour des années 50, ce mouvement de spiritualité sacerdotale et les remous suscités sont bel et bien anéantis.

Doit-on conclure que le mouvement se termine par un échec global ? Il semble que non. De nombreux prêtres admettent encore aujourd'hui avoir trouvé dans cette doctrine et cette prédication une occasion de renouvellement ou d'approfondissement de leur vie spirituelle.

Il semble indéniable que l'influence du Père Lacouture demeure forte et profonde. Car l'essentiel de sa doctrine continue de se propager par de nombreux religieux et prêtres responsables de la formation de candidats au sacerdoce, par de nombreux prédicateurs de retraites sacerdotales ou paroissiales.

Il est bien difficile, voire même impossible, à l'historien d'évaluer quantitativement et qualitativement une spiritualité véhiculée par un maître et des disciples pendant plus de vingt ans. Mais les nombreux

³⁸ M^{gr} I. ANTONIUTTI, Sermon prononcé à l'ouverture des fêtes du Troisième Centenaire de Saint-Sulpice, dans *Le Devoir*, vol. XXXII, n° 275, 27 novembre 1941.

témoignages permettent d'affirmer que toute la doctrine ne disparaît pas avec le départ du Prédicateur et dans le débat soulevé par les théologiens.

Cette spiritualité s'enracine dans des courants de spiritualité bien connus et le Prédicateur n'a pas eu pour objectif de préciser des questions théologiques controversées ou imprécises. L'effort d'adaptation de cette spiritualité présentée oralement dans des retraites, qui sont des moments de révision de vie, peut conduire à des excès, des incorrections ou des erreurs dans le langage comme dans l'application. L'auteur veut offrir aux prêtres séculiers et réguliers une doctrine solide, authentique mais austère et d'une manière simple, ce qui n'est pas sans danger. L'idéal de perfection chrétienne auquel tout prêtre est appelé à tendre est sans doute légitime mais les moyens sont discutables et discutés à cause de leur radicalisme.

Cette analyse historique relatant les principales phases de la vie de ce mouvement risque de cacher ou de jeter dans l'ombre des aspects qui échappent à la recherche et à l'étude de l'histoire.

Si cette prédication alerte quelques théologiens et sème la division, il comporte par contre des éléments essentiels fondamentaux, comme la prière, l'oraison et l'adoration du Très Saint Sacrement, fortement recommandés par le Père Lacouture. Le détachement et la mortification sont probablement pratiqués par des prêtres d'une façon modérée et appropriée. La vie intérieure de ces milliers de retraitants ne s'inscrit pas toujours dans des documents et pas totalement. Nous avons bien consulté des notes personnelles de trois prêtres et il serait bien naïf de croire que cette doctrine ne contient que des éléments dangereux ou erronés. Que des évêques et des prêtres les suivent et ce d'une façon sans cesse grandissante à partir de 1936; que ces membres du clergé ayant des études théologiques et des années d'expériences pastorales retrouvent dans cette spiritualité une aide pour leur vie intérieure, tout cela constitue une preuve plutôt positive.

Mais il ne faut pas oublier qu'il y a toujours eu et il y a une assez bonne distance entre un enseignement donné et sa perception ainsi que son application chez des centaines d'individus. Il est bien difficile de croire que 2,932 prêtres sont tous tombés dans des hérésies ou des exagérations condamnables.

Malgré tout, notre étude demeure bien incomplète et soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses.

Les délibérations des Assemblées des évêques ne pouvant être consultées, il est impossible de connaître les principales discussions sur cette « affaire lacouture », discussions qui sont parfois orageuses, selon un témoin; de savoir si les évêques ont déjà envisagé certains moyens

d'enrayer la malaise et le mécontentement dans le clergé et les communautés religieuses. Ce qui semble certain, toutefois, c'est que l'Épiscopat n'a jamais prononcé une condamnation officielle et de l'homme et de la prédication.

Nous sommes dans la même situation concernant les archives de la délégation apostolique puisque les documents sur ce sujet ont été envoyés aux archives du Vatican. Pourquoi les évêques, incapables d'en arriver à une décision majoritaire ou unanime sur ce problème, confient-ils le dossier à M^{gr} Ildebrando Antoniutti? Celui-ci est-il vraiment « neutre » dans cette « affaire »? Quel est son rôle dans ce qu'on qualifie de « gestapo » destiné à dépister les partisans du Père Lacouture?

Il est donc impossible d'apporter plus de lumière sur ces questions et sur tout le mouvement lui-même dans l'état actuel de notre recherche.

Le climat de tension dissipé, le calme dans les esprits rétabli, M^{gr} J.-Alfred Langlois écrit en 1958:

«Quoi qu'il en soit des polémiques plus ou moins vives occasionnées par le fanatisme d'une part, et par quelques imprudences de langage d'autre part, la doctrine de Saint-Jean-de-la-Croix telle que présentée par feu le Père Onésime, nous donnait une sorte de somme ascétique digne de la confiance de tous les prêtres et même des fidèles désireux de donner à leur vie une valeur surnaturelle et vraiment sacerdotale.

«Je vous félicite, dit-il à M. l'abbé Longpré, d'avoir résumé les enseignements de notre vieil apôtre pour que rien ne se perde de ce qui a fait l'objet de retraites si dynamiques. Plusieurs évêques et un délégué apostolique, M^{gr} Cassulo, ont spontanément affirmé que les anciens retraitants étaient à compter parmi les meilleurs prêtres de nos diocèses³⁹ (...).»

Notre étude n'est donc qu'une modeste approche et ouvre un champ de recherche intéressant et vaste pour une meilleure connaissance de notre histoire religieuse.

Jean-Claude DROLET,
Québec, P.Q.

³⁹ Lettre de M^{gr} J.-A. Langlois, évêque de Valleyfield, à M. l'abbé A. Longpré, datée du 18 juillet 1958.

AUTRES SOURCES :

- « A retreat for Priests according to St. Paul », 4-13 sept. 1939. Extraits dactylographiés de la revue *The Ecclesiastical Review*, August, 1939, p. 165-167.
- Extrait d'une lettre adressée par le cardinal Villeneuve aux RR. FF. Maristes à l'occasion d'une visite canonique, le 4 avril 1948.
- O. BÉLANGER, *Deux maladies contagieuses : la peur des autres, la peur de faire peur*, 15 pages dactylographiées, écrites probablement en 1941.
- M^{sr} J.-A. LANGLOIS, Circulaire au clergé de Valleyfield, n° 46, juin 1938.
- O. LACOUTURE, s.j., *Vie de Jésus*, 334 pages, 23 mars 1945.
- O. LACOUTURE, s.j., *Sur l'activité du Saint-Esprit*, 329 pages, Saint-Régis, 21 octobre 1950.

APPENDICE

Statistiques des Retraites Sacerdotales du Père O. Lacouture, s.j.

| <i>Ordre</i> | <i>Date</i> | <i>Endroit</i> | <i>Nombre</i> | <i>Moyenne</i> |
|-----------------|-------------|----------------------------|---------------|----------------|
| <i>1931</i> | | | | |
| 1 ^{re} | 13- 4 | Sault-au-Récollet | 14 | |
| 2 ^e | 25- 5 | Sault-au-Récollet | 5 | |
| 3 | 23- 6 | Sault-au-Récollet | 13 | |
| 4 | 6-16 | Manrèse de Québec | 10 | |
| 5 | 20-10 | Sault-au-Récollet | 6 | |
| | | | 48 | 9 |
| <i>1932</i> | | | | |
| 6 | 12- 1 | Manrèse | 21 | |
| 7 | 26- 1 | Sault | 13 | |
| 8 | 5- 4 | Manrèse | 20 | |
| 9 | 19- 4 | Sault | 7 | |
| 10 | 21- 5 | Sault | 20 | |
| 11 | 5- 7 | Manrèse | 51 | |
| 12 | 7-11 | Manrèse | 20 | |
| 13 | 21-11 | Sault | 12 | |
| | | | 164 | 20 |
| <i>1933</i> | | | | |
| 14 | 10- 1 | Manrèse | 16 | |
| 15 | 7- 2 | Villa St-Martin | 30 | |
| 16 | 18- 4 | Manrèse | 19 | |
| 17 | 9- 5 | St-Martin | 18 | |
| 18 | 23- 6 | Manrèse | 47 | |
| 19 | 5- 7 | Sault | 39 | |
| 20 | 17- 7 | C.S.V. Sém. de Joliette | 46 | |
| 21 | 25- 7 | Maison St-Ign., Chicoutimi | 13 | |
| 22 | 14- 8 | Collège Lévis | 62 | |
| 23 | 19- 9 | Sault <i>En anglais</i> | 10 | |
| 24 | 10-10 | St-Martin | 18 | |
| 25 | 14-11 | Manrèse | 33 | |
| | | | 351 | 29 |
| <i>1934</i> | | | | |
| 26 | 10- 1 | St-Martin | 31 | |
| 27 | 23- 1 | Manrèse | 31 | |
| 28 | 9- 4 | Manrèse | 42 | |
| 29 | 18- 4 | St-Martin | 21 | |
| 30 | 21- 6 | St-Martin | 55 | |
| 31 | 3- 7 | Manrèse | 55 | |
| 32 | 2- 8 | Séminaire de Rimouski | 49 | |
| 33 | 12- 8 | Ste-Anne-de-la-Pocatière | 89 | |
| 34 | 22- 8 | St-Martin | 49 | |
| 35 | 2-12 | Archevêché de Québec | 19 | |
| 36 | 13-11 | Manrèse | 44 | |
| 37 | 26-11 | St-Martin | 26 | |
| 38 | 10-12 | Maison Sacré-Cœur, Hull | 28 | |
| | | | 539 | 41 |

| <i>Ordre</i> | <i>Date</i> | <i>Endroit</i> | <i>1935</i> | <i>Nombre</i> | <i>Moyenne</i> |
|--------------|-------------|------------------------------|-------------|---------------|----------------------------|
| 39 | 10- 1 | St-Martin | | 43 | |
| 40 | 21- 2 | Marrèse | | 44 | |
| 41 | 4- 2 | Maison Sacré-Cœur, Hull | | 33 | |
| 42 | 14- 2 | Maison Sacré-Cœur, Hull | | 14 | <i>En Anglais</i> |
| 43 | 20- 3 | Maison St-Ignace, Chicoutimi | | 11 | |
| 44 | 23- 4 | St-Martin | | 38 | |
| 45 | 6- 5 | Marrèse | | 24 | |
| 46 | 20- 6 | St-Martin | | 57 | |
| 47 | 1- 7 | Marrèse | | 67 | |
| 48 | 11- 7 | Marrèse | | 47 | <i>2^e Série</i> |
| 49 | 21- 7 | Ste-Anne-de-la-Pocatière | | 80 | " " |
| 50 | 1- 8 | Séminaire de Rimouski | | 43 | " " |
| 51 | 23- 8 | Valleyfield | | 52 | |
| 52 | 21- 9 | St-Sacrement, Montréal | | 26 | |
| 53 | 8-10 | St-Martin | | 20 | " " |
| 54 | 21-10 | Marrèse | | 24 | " " |
| 55 | 3-11 | Archevêché de Québec | | 13 | " " |
| 56 | 13-11 | Marrèse | | 38 | |
| 57 | 26-11 | St-Martin | | 25 | |
| 58 | 9-12 | Hull | | 28 | |
| | | | | <hr/> | |
| | | | | 727 | 36 |

1936

| | | | | | |
|----|-------|----------------------------|--|-------|----------------------------|
| 59 | 7- 1 | Marrèse | | 39 | |
| 60 | 16- 1 | Marrèse | | 34 | <i>2^e Série</i> |
| 61 | 27- 1 | St-Martin | | 57 | |
| 62 | 6- 2 | Hull <i>En Anglais</i> | | 18 | |
| 63 | 16- 2 | Hull | | 33 | |
| 64 | 14- 4 | St-Martin | | 56 | |
| 65 | 5- 5 | Marrèse | | 35 | |
| 66 | 1- 6 | Collège Brébeuf, Montréal | | 116 | |
| 67 | 2- 7 | Marrèse | | 53 | |
| 68 | 17- 7 | Marrèse | | 33 | <i>2^e Série</i> |
| 69 | 23- 7 | Séminaire de Québec | | 140 | |
| 70 | 1- 8 | Valleyfield | | 57 | |
| 71 | 11- 8 | Franciscains, Châteauguay | | 37 | |
| 72 | 19- 8 | Séminaire de Rimouski | | 97 | |
| 73 | 1- 9 | Pères St-Sacrement, Québec | | 28 | |
| 74 | 6-10 | St-Martin | | 44 | |
| 75 | 2-11 | Maison Querbes, Joliette | | 31 | |
| 76 | 12-11 | Marrèse | | 48 | |
| 77 | 23-11 | Maison Querbes, Joliette | | 31 | |
| 78 | 9-12 | Hull | | 29 | |
| | | | | <hr/> | |
| | | | | 1016 | 50 |

| <i>Ordre</i> | <i>Date</i> | <i>Endroit</i> | <i>1937</i> | <i>Nombre</i> | <i>Moyenne</i> |
|--------------|-------------|--------------------------------------|-------------|---------------|----------------------|
| 79 | 7- 1 | Manrèse | | 51 | |
| 80 | 17- 1 | Manrèse | | 26 | 2 ^e Série |
| 81 | 26- 1 | St-Martin | | 49 | |
| 82 | 5- 4 | St-Martin | | 54 | |
| 83 | 15- 4 | Manrèse | | 45 | |
| 84 | 26- 4 | Hull <i>En Anglais</i> | | 21 | |
| 85 | 7- 6 | Hull | | 32 | |
| 86 | 21- 6 | Collège Brébeuf | | 114 | |
| 87 | 1- 7 | Manrèse | | 47 | |
| 88 | 12- 7 | Manrèse | | 32 | " " |
| 89 | 22- 7 | Séminaire de Québec | | 113 | |
| 90 | 1- 8 | Sém. de Valleyfield | | 74 | |
| 91 | 10- 8 | Franciscains, Châteauguay | | 37 | |
| 92 | 19- 8 | Séminaire de Rimouski | | 85 | |
| 93 | 30- 8 | Mont St-Charles, Woonsocket | | 10 | |
| 94 | 9- 9 | Sulpician Sém., Washington | | 21 | |
| 95 | 4-10 | St-Martin | | 33 | |
| 96 | 14-10 | St-Martin | | 28 | 2 ^e Série |
| 97 | 2-11 | Maison Querbes, Joliette | | 37 | |
| 98 | 11-11 | Manrèse | | 48 | |
| 99 | 22-11 | Maison Querbes, Joliette | | 41 | |
| 100 | 9-12 | Maison du S.-C., Hull (Séminaristes) | | 57 | |
| | | | | 1055 | 48 |

1938

On m'impose un repos de six mois : — je vais en Terre Sainte!

| | | | | | |
|-----|-------|----------------------------|--|-----|----------------------|
| 101 | 27- 6 | Collège Brébeuf | | 104 | |
| 102 | 6- 7 | Collège Brébeuf | | 49 | 2 ^e Série |
| 103 | 14- 7 | Valleyfield | | 64 | |
| 104 | 26- 7 | Valleyfield | | 52 | " " |
| 105 | 4- 8 | Franciscains, Châteauguay | | 27 | |
| 106 | 15- 8 | Sém. de Rimouski | | 66 | |
| 107 | 5- 9 | Sém. de Baltimore | | 30 | |
| 108 | 15- 9 | Sherbrooke, M. St-Alphonse | | 36 | |
| 109 | 25- 9 | St-Jean, Maison St-Jean | | 10 | |
| 110 | 11-10 | Hull <i>En anglais</i> | | 23 | |
| 111 | 20-10 | Joliette | | 42 | |
| 112 | 10-11 | Joliette | | 47 | |
| 113 | 21-11 | St-Martin | | 33 | |
| 114 | 12-12 | Hull | | 35 | |
| | | Avec Scholastiques | | 12 | |
| | | | | 632 | 44 |

| <i>Ordre</i> | <i>Date</i> | <i>Endroit</i> | <i>1939</i> | <i>Nombre</i> | <i>Moyenne</i> |
|--------------|-------------|--------------------------------|-------------|---------------|----------------------|
| 115 | 9- 1 | Manrèse | | 42 | |
| 116 | 6- 2 | Villa St-Jean | | 20 | |
| 117 | 16- 2 | Villa St-Alphonse, Sherbrooke | | 22 | |
| 118 | 10- 4 | St-Martin | | 24 | |
| 119 | 20- 4 | St-Ignace, Chicoutimi | | 19 | |
| 120 | 8- 5 | Manrèse | | 30 | |
| 121 | 11- 6 | Notre-Dame University, Ind. | | 121 | |
| 122 | 22- 6 | Collège Brébeuf | | 63 | |
| 123 | 3- 7 | Collège Brébeuf | | 47 | 2 ^e Série |
| 124 | 13- 7 | PP. S. Frs. de Sales, Philad. | | 47 | |
| 125 | 24- 7 | Sém. de St-Hyacinthe | | 100 | |
| 126 | 8- 8 | Sém. de Rimouski | | 52 | |
| 127 | 4- 9 | Sém. de Baltimore | | 54 | |
| 128 | 25-10 | Hull <i>En anglais</i> | | 11 | |
| 129 | 9-10 | Maison Querbes, Joliette | | 37 | |
| 130 | 19-10 | Maison Querbes, Joliette | | 47 | |
| 131 | 6-11 | Maison St-Alphonse, Sherbrooke | | 37 | |
| 132 | 11-12 | Hull | | 56 | |
| | | Avec Scholastiques | | 24 | |
| | | | | <hr/> 853 | 47 |

Résumé

| | | | |
|--------|------|---------------------------------|------|
| 1931 | 48 | Différents prêtres | 2932 |
| 1932 | 164 | ont répété | 2468 |
| 1933 | 351 | | |
| 1934 | 359 | | |
| 1936 | 727 | Total des retraitants | 5400 |
| 1936 | 1016 | | |
| 1937 | 1055 | En 132 retraites, ce qui fait | |
| 1938 | 632 | une moyenne de 40 par retraite. | |
| 1939 | 853 | | |
| oublié | 15 | | |
| Total | 5400 | | |

Différents prêtres par diocèse qui ont fait les retraites sacerdotales de 1931 à 1940

| | | <i>Religieux</i> | |
|-----------------|------------|----------------------------------|------------|
| Québec | 571 | | |
| Rimouski | 167 | O.F.M. | 112 |
| Montréal | 163 | C.S.V. | 96 |
| Ottawa | 142 | S.J. | 67 |
| Trois-Rivières | 132 | C.S.C. | 63 |
| St-Hyacinthe | 126 | O.M.I. | 49 |
| Valleyfield | 120 | S.S.S. | 41 |
| Joliette | 104 | P.B. | 32 |
| Nicolet | 91 | P.S.S. | 27 |
| Sherbrooke | 90 | P.M.E. | 21 |
| Chicoutimi | 78 | O.P. | 13 |
| Gaspé | 54 | Varii | 48 |
| Mont-Laurier | 45 | | |
| Bathurst | 39 | | |
| St-Jean, Qué. | 30 | | 569 |
| Haileybury | 19 | | |
| Sault Ste-Marie | 12 | | |
| Moncton | 11 | Franco-Américains | 41 |
| Varii | 30 | Prêtres américains | 298 |
| | <hr/> 2024 | Plus total des prêtres séculiers | 2024 |
| | | Grand total | <hr/> 2932 |